

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes transactions effectuées par notre société en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels notre société accepte une dérogation. La passation d'une commande entraîne leur acceptation par le client nonobstant toutes réserves ou exigences qui pourraient l'accompagner.

1. Les commandes réalisées par les clients ne sont valables que lorsque ces derniers ont confirmé par écrit et / ou signé le document. Toute commande en cours d'exécution ne pourra être annulée partiellement ou totalement.
2. Les offres écrites de notre société ne sont valables que pour une réponse immédiate. Les tarifs sont modifiables sans préavis, même au cours d'exécution d'une commande à livraisons fractionnées. Les prix s'entendent pour les unités d'emballage définies par les fabricants.
3. Les délais de livraisons sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier des dommages et intérêts. Les fournitures sont réputées prises dans nos entrepôts ; les livraisons et manutentions, même si elles sont effectuées par et dans nos propres véhicules, se font toujours aux risques et périls du destinataire.
4. Le réceptionnaire doit vérifier la qualité, les quantités et les références de marchandises ainsi que leur conformité à leur commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de 5 jours à compter du jour de la livraison. En cas de non-conformité avec la commande, il doit en avertir notre société dans un délai de 5 jours, si le vice est apparent, et dans le même délai à partir du moment où il en aura eu connaissance si le vice est caché. Les défauts de matières, même cachés, ainsi que les erreurs de dimensions, de qualité, de quantité, de poids, n'obligent 2ED qu'au remplacement pur et simple des produits incriminés sans aucune autre indemnité, les produits ainsi remplacés restent sa propriété. Notre société n'accepte aucun retour de marchandises sans l'avoir préalablement autorisé et en aucun cas le matériel spécial ou ayant plus de deux mois de livraison. Les rendus de marchandises non imputables à notre société et acceptés subiront en tous les cas une minoration au moins égale à 20% de la valeur de facturation.
5. Les études et recommandations sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la responsabilité de la société. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il apparaît à l'utilisateur sous sa propre responsabilité de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisation et des conditions particulières d'emploi.
6. Les tourets et câbles sont consignés suivant les conditions en vigueur du Syndicat National des Fabricants de Fils et Câbles. Ils doivent être rendus franco de port en bon état dans les 3 mois suivant le jour de la mise à disposition. Passé ce délai ils seront facturés suivant le barème édité par ce même syndicat.
7. La société 2ED n'est pas responsable notamment en cas d'incendies, d'inondations, interruptions de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne démarche de la société ; telles que les grèves des transports, des services postaux... La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société.
8. La société 2ED se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées dans le bon de commande ou de livraison jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal intérêt. Nos factures sont réputées payables au comptant sauf convention contraire même si l'exécution de la commande a donné lieu à réclamation. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme, rend immédiatement exigibles toutes les créances de notre société même non échues, et entraîne suspension des livraisons. Tout professionnel en situation de retard de paiement est désormais de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, en sus des intérêts légaux de retard majoré de 5 points.
9. Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal accessoire.
10. Le transfert de propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au complet paiement du prix, conformément aux dispositions de la loi du 12 Mai 1980, nonobstant le paiement d'acomptes ou l'acceptation d'effet de commerce. Malgré cette réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques de perte ou destruction des marchandises pouvant intervenir entre la livraison et le complet paiement du prix.
11. Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société 2ED et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seul sera compétent le tribunal de Commerce de Coutances.